République et canton de Genève

COMMUNE D'HERMANCE

AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

Le Conseil municipal de la commune d'Hermance est convoqué le

Mardi 19 novembre 2024 à 19h00

Salle du Conseil municipal

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024 (*si disponible)*
2. Communication du bureau du Conseil municipal
3. Communication de l'Exécutif
4. Budget de fonctionnement 2025 et plan d'investissement
    a. PV de la commission des finances du 5.11.24
    b. Questions-réponses
    c. Délibération n°60 – 20.25 « Fixation du montant des indemnités Magistrats »
    d. Délibération n°61-20.25 « Contribution hermançoise au Fonds intercommunal de développement urbain »
    e. Délibération n°62-20.25 « Approbation du budget de fonctionnement 2025, du taux de centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter »
5. Délibération (suite)
    a. Délibération n°63-20.25 « Crédits budgétaires supplémentaires 2024 »
6. Droits d'opposition des Conseillers municipaux (décision ACG)
7. Propositions individuelles et questions.

Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil

Commune d'Hermance Canton de Genève